Budget 2024

Le budget primitif 2024 a été adopté par le conseil municipal le 4 avril 2024.

4 694 532 € dont 905 841 d'excédent reporté pour la section de fonctionnement et 5 173 679 € dont 558 022 € d'excédent reporté pour la section

ı de l'auto-

d'une politique



Une situation financière très saine, des recettes de fonctionnement en hausse et des dépenses de fonctionnement qui augmentent moins vite que les recettes.

Une feuille de route constante et claire

- Maintenir un service public de qualité
- Améliorer durablement le cadre de vie
- Poursuivre un programme d'investissement productif
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement
- Conserver un endettement par habitant raisonnable
- Une bonne gestion patrimoniale
- Recherche systématique de subventions

Des dépenses réelles de fonctionnement parfaitement assumées

La part consacrée aux actions en faveur de l'école et des services périscolaires est prépondérante : achats de fournitures scolaires, équipements, participation aux projets scolaires, entretien des bâtiments, restauration scolaire, études et garderie.

L'écoute en faveur de l'action sociale, les interventions en faveur des familles demeurent un axe fort.

Le cadre de vie, aménagement du territoire et de l'habitat, environnement, transport et sécurité, restent une priorité en développement.

Principaux investissements

En 2024, la commune d'Asnières sur-Oise poursuit la mise en oeuvre de ses investissements.

Quelques exemples de dépenses d'investissement budgétées qui, pour certaines, seront réalisées sous réserve d'obtention de subvention.

- 314 000 € pour la réparation du désordre de la rue du Four
- 212 000 € pour la 1e phase d'aménagement cours oasis
- 183 000 € pour des acquisitions foncières.
- 447 900 € pour projet zone sud Delacoste (tout compris études + maîtrise d’œuvre). Subvention de 200 000 € notifiée.
- 160 000 € pour les acquisitions de matériels dont 40 500€ pour la climatisation de l’Espace Josette Jourde.

- 59 000 € création et aménagement d’un colombarium cimetière d’Asnières-sur-Oise
- 44 000 € pour l’entretien des bâtiments publics.
- 82 000 € pour les espaces publics (mobiliers urbains, plantation d’arbres, etc.).
- 148 000 € pour l’aménagement ou la réfection de voiries

Infos pratiques

Une bonne gestion de la dette

L’endettement de la commune se maintient toujours à un niveau particulièrement bas, ce qui lui permet d’envisager de contracter des emprunts nouveaux pour financer les projets portés par la municipalité. En effet, l’encours moyen des communes de la même strate (moins de 3 500 habitants) se situe à 640 € par habitant, contre 546 € par habitant à Asnières-sur-Oise (610 € l'année dernière).

Documents
L'Actu n°144 avril 2024